



Question concernant conditions de logement

Par **bibi26**, le **27/12/2010 à 18:46**

Bonjour,

Mon garçon de 6 ans, selon un jugement établi va chez son père unWE/2 et la moitié des vacances, lorsque le jugement a été établi il vivait dans un T3 spatieux, et dernièrement il a déménagé dans un studio, mon fils dors dans la meme pièce que son père, il n'a pas de chambre à lui ! le soir il entend la télévision et du coup s'endors tard!

que puis je faire? mon fils se plaint qu'il n'est pas bien dans ce logement.

merci d'avance pour vos réponses

Par **mimi493**, le **27/12/2010 à 19:23**

Vous ne pouvez pas imposer que votre fils ait sa chambre.